

## Coordonnées et contacts

### Pirouline Pause Cartable

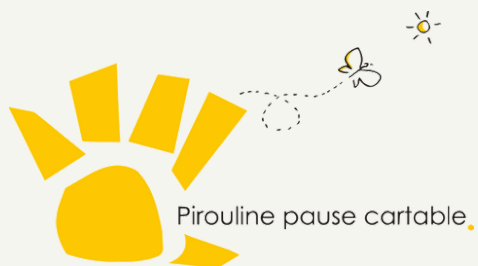
Direction de l'accueil extrascolaire: Madame Circo  
13, Grand Place  
7100 La Louvière (Haine-St-Pierre)  
064/23.80.40  
g.circo@pirouline.be

### Equipe de coordination des animateurs

064/23.80.43  
pausecartable@pirouline.be

### Service comptabilité et facturation

Monsieur Macorig - Madame Di Maria  
064/23.80.44.  
compta@pirouline.be  
secretariat@pirouline.be



**Accueil extrascolaire  
Pirouline Pause cartable asbl**

## L'accueil extrascolaire

L'asbl Pirouline Pause cartable assure l'accueil extrascolaire dans plusieurs écoles de la région du Centre.

Notre service est agréé par l'ONE dans le cadre du décret ATL (Accueil Temps Libre). Nous travaillons en référence avec le code de qualité de l'accueil de l'ONE.

L'accueil quotidien des enfants est assuré par une équipe d'animateurs professionnels qui leur propose des activités ludiques et variées dans des locaux mis à disposition par l'école.

## RESPONSABILITÉS

L'asbl est juridiquement responsable et couverte en responsabilité civile.

L'enfant inscrit est sous la responsabilité de l'animateur dès qu'il est confié à l'animateur dans le local ou dans la cour de l'accueil extrascolaire. L'enfant doit se signaler aux animateurs en arrivant, faute de quoi l'asbl se décharge de toutes responsabilités.

Les GSM et les jeux personnels sont interdits. L'asbl décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Seules les personnes renseignées sur la fiche d'inscription seront habilitées à reprendre l'enfant.

En cas de changement de situation familiale de l'enfant: adresse, numéro de téléphone, etc. le service doit être informé par mail à l'adresse [pausecartable@pirouline.be](mailto:pausecartable@pirouline.be)

En cas de séparation des parents, il est impératif d'informer le service et de joindre la décision de justice concernant la garde de l'enfant. En l'absence d'information officielle, les animateurs se référeront à la fiche d'inscription.

## UTILISATION DES DONNÉES

Conformément au règlement européen pour la protection des données, celles-ci sont utilisées dans le strict cadre des activités de l'asbl Pirouline Pause cartable, notamment pour la facturation, les procédures de recouvrement y compris par un organisme tiers ainsi que pour l'information des activités organisées.

Vos données ne seront pas transmises à des tiers dans d'autres objectifs que ceux précités.

Vous pouvez en permanence, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli.



# Retrouvez notre service d'accueil extrascolaire au sein des écoles:

## Ecole Paroissiale

13, rue E. Milcamps - 7100 La Louvière

## Ecole libre Saint-Antoine

15, rue du Châlet - 7100 La Louvière

## Ecole libre St Ghislain-Ste Barbe

20, Chaussée de Mons - 7100 La Louvière

## Institut Sainte-Marie

5, rue de l'Olive - 7100 La Louvière

## Ecole libre St Martin

48, rue des Déportés - 7070 Mignault

## Ecole libre St Joseph

Colline St-Pierre - 7070 Le Roeulx

## Ecole communale George Price

Colline St-Pierre - 7070 Le Roeulx

## Ecole Moi

17, rue E. Vandervelde - 7160 Chapelle-lez-H

## **NOUVEAU ! à partir de septembre 2021**

## Ecole libre de Saint-Vaast

15, rue du Four à chaux - 7100 La Louvière



# Organisation quotidienne

## AVANT L'ÉCOLE

Les enfants sont accueillis et encadrés dès 6h30 (dès 6h15 pour ISM) jusqu'au début des cours. L'accueil est payant jusque 8h15.

Les instituteurs prennent le relais et viennent chercher les enfants à l'accueil et/ou dans la cour.

Les parents sont tenus d'accompagner l'enfant jusqu'au local.

## APRES L'ÉCOLE

Les instituteurs accompagnent les enfants auprès des animateurs qui les prennent en charge dès la fin des cours. L'accueil des enfants se fait jusque 18h.

## TEMPS DES DEVOIRS

La philosophie de l'accueil extrascolaire est de permettre à l'enfant d'avoir du temps libre. C'est pourquoi, l'enfant peut faire ses devoirs et ses leçons durant l'accueil extrascolaire mais le temps octroyé est d'une demi heure. Ce temps est supplémentaire à l'éventuelle étude dirigée mise en place par l'école. Les animateurs mettent l'espace adéquat à disposition et peuvent être sollicités par l'enfant mais ne sont pas responsables de l'encadrement scolaire.



# Modalités pratiques

## INSCRIPTION

L'inscription de l'enfant à l'accueil extrascolaire se fait anticipativement ou dès sa 1ère fréquentation au moyen de la fiche jointe à ce règlement.

L'inscription reste valable pour toute l'année scolaire.

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants inscrits au sein de l'école.

## HORAIRE ET DÉROGATION

L'accueil du matin est mis en place dès 6h30 pour toutes les écoles sauf à l'Institut Sainte-Marie: 6h15.

L'accueil du soir s'organise jusque 18h. Avec attestation de l'employeur, il est possible d'avoir un accueil jusque 18h30.

L'équipe d'animateurs doit être informée préalablement.

L'attestation de l'employeur est à leur remettre.

## RETARD

En cas de retard exceptionnel au-delà de 18h, les animateurs doivent être informés par téléphone - voir les numéros de contacts affichés au sein de l'école.

Au-delà de 18h30 et en cas de non réponse de votre part, nous sommes contraints de déposer votre enfant au bureau de police le plus proche.

En cas de retard répété et sans justification, un supplément vous sera facturé.

## EQUIPEMENT

Pour les maternelles: veiller à mettre des langes et une tenue de rechange dans le sac.

# STAGES

Nous organisons des stages au sein de plusieurs écoles durant les congés scolaires:

- Congé de détente (Carnaval)
- Congé de printemps (Pâques)
- Congé d'été

Chaque année, les thèmes sont repensés par l'équipe d'animateurs afin d'innover et de proposer des activités variées et de qualité !

La publicité ainsi que la fiche d'inscription seront disponibles au sein de votre école ainsi que sur notre site internet quelques semaines avant le stage.



# Renseignements utiles

## CONGÉS SCOLAIRES

Fête de la Communauté française:  
Lundi 27 septembre 2021

Congé d'automne:  
Du lundi 1er novembre au vendredi 5 novembre 2021

Commémoration du 11 novembre:  
Jeudi 11 novembre 2021

Congé d'hiver:  
Du lundi 27 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022

Congé de détente:  
Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022

Congé de printemps:  
Du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2022

Lundi de Pâques:  
Lundi 18 avril 2022

Congé de l'Ascension:  
Jeudi 26 mai 2022

Lundi de Pentecôte:  
Lundi 6 juin 2022

Début des vacances d'été:  
1er juillet 2022



# Les activités de l'accueil extrascolaire

## LA PHILOSOPHIE DE L'ATL

Après plusieurs années d'incertitudes, les opérateurs d'accueil extrascolaire trouvent un cadre réglementaire plus précis pour organiser l'accueil des enfants. Dans ce cadre sont pensées les activités dites "temps libre".

Au sein de l'accueil de l'école de votre (vos) enfant(s), les activités seront réfléchies en fonction des espaces mis à disposition ainsi que des possibilités qu'offre l'environnement extérieur à l'école.

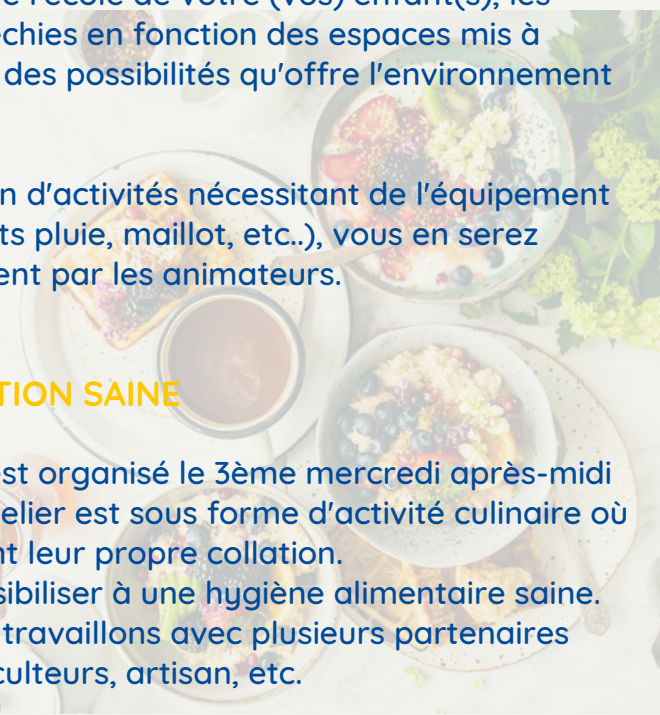
Lors de l'organisation d'activités nécessitant de l'équipement particulier (vêtements pluie, maillot, etc.), vous en serez informé préalablement par les animateurs.

## LE PROJET COLLATION SAINE

Un atelier culinaire est organisé le 3ème mercredi après-midi de chaque mois. L'atelier est sous forme d'activité culinaire où les enfants préparent leur propre collation. L'objectif est de sensibiliser à une hygiène alimentaire saine. Pour ce projet, nous travaillons avec plusieurs partenaires locaux: fermes, agriculteurs, artisan, etc.

Une participation d'1€ sera facturée sur la facture mensuelle.

! Il s'agit d'une collation. Le repas de 12h doit être prévu par les parents.



# Facturation

## TARIFS

- 1 € avant la classe peu importe la durée de présence
- 1,80 € après la classe (1,40 € si plusieurs enfants accueillis simultanément)
- 1 € de 12h à 14h le mercredi après-midi
- 2,60 € de 14h à 18h le mercredi après-midi
- 5,60 € pour une journée complète lors des congés pédagogiques ou de stages

## PRÉSENCE

La présence de l'enfant est facturée:

- le matin: de 6h30 à 8h15
- l'après-midi: dès 15 min après la fin des cours
- le mercredi : dès 15 min après la fin des cours

## FACTURATION

Les factures sont éditées chaque mois par le service comptabilité. Nous privilégions l'envoi des factures par mail. Pour éviter tout retard de paiement, nous vous conseillons vivement le paiement par domiciliation. En cas de facture papier, il est de votre responsabilité de réclamer vos factures auprès des animateurs.

La facturation peut être adaptée en cas de séparation des parents pour autant que le service en soit informé.

La facturation est réalisée par enfant. Il vous est demandé de payer individuellement en respectant la communication de chacune des factures.

## RETARD DE PAIEMENT

En cas de non paiement et d'absence de réponses de votre part, le service transférera le dossier à un organisme de recouvrement.

## AIDE FINANCIÈRE

En cas de difficulté financière, un tarif social peut être appliqué. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de coordination de l'accueil extrascolaire.

## ATTESTATION FISCALE

L'attestation fiscale pour les frais d'accueil extrascolaire est fournie au mois de mai. Elle est envoyée par mail ou sera disponible au sein de l'accueil.

## UTILISATION DE PLUSIEURS SERVICES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

En cas d'inscription auprès d'un autre accueil extrascolaire de type "ramassage des enfants en car" ou autre, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuels retards de leur part. Dans ce cas, l'école nous confie l'enfant. Nous le prenons en charge. Par conséquent, celui-ci sera facturé au tarif ordinaire ci-contre au-delà de 15 min de retard de l'autre service.

